

**COMPTE RENDU DE LA RÉUNION
DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 1^{ER} JUIN 2015 - 20h30**

L'an deux mille quinze, le premier juin, le Conseil Municipal, s'est réuni au nombre prescrit par la loi au lieu habituel des séances en session ordinaire. Présidence du Conseil Municipal assurée par Jean-Michel GIROUX, Maire.

Présents : GIROUX Jean-Michel, MUIA Jean-Christophe, NOTTON Annie, FOURNIER Christophe, JULLIERON Alain, BARDE Cédric, BOUILLOUX Nathalie, CASAMASSA Laurianne, CHARIERE Céline, CHOURLIN Olivier, GAILLARD Mireille, JOSSERAND Christelle, KNUBEL Claire, MERMET Jacques

Excusés : BADIER Aimée, pouvoir à J-M GIROUX - CHEVREL Roselyne, pouvoir à C. CHARIERE - POUPLIER Jean-Noël, pouvoir à J-C MUIA - TRAVARD Joël, pouvoir à C. BARDE

Non excusé : ROUQUET Pierre

Convocation du 26/05/2015

Secrétaire de séance : Céline CHARIERE

Ouverture de séance.

Le Conseil Municipal a :

- ENTERINÉ le tarif des repas pris au restaurant scolaire pour l'année scolaire 2015/2016 soit : Repas régulier : 4,20 € (actuellement 4.10 €) , Repas occasionnel : 4,70 € (actuellement 4.60 €), Adulte : 5,20 € (actuellement 5.00 €)
Il est rappelé que le service de la cantine scolaire reste déficitaire : le prix de revient d'un repas étant à plus de 7,00 € toutes charges comprises (salaires, fonctionnement de la cantine, achat du repas)
- REPORTÉ le projet de convention pour l'organisation et le fonctionnement du Centre Médico Scolaire de Pont d'Ain / Poncin par manque d'informations suffisantes permettant la signature de la dite convention
- CONVENU la signature d'une convention d'occupation du domaine public avec la gérante du restaurant Le poncinois suite à la création d'une terrasse devant son établissement. Le prix de la redevance annuelle s'élève à 12 € / m².
Le conseil municipal demande de régulariser les deux conventions signées avec les gérants des deux établissements similaires du Centre-Bourg, ayant signé une convention pour une terrasse estivale devenue permanente.
Le tarif de la redevance sera donc identique pour les trois établissements et pour une durée similaire.
- AUTORISÉ Le Maire à signer un protocole avec les services de gendarmerie pour mettre en place un dispositif de participation citoyenne au bénéfice de l'ensemble de la commune. Cette action consiste à nommer des personnes volontaires, résidentes sur la commune et bénévoles pour mener des actions de solidarité de voisinage et d'échange

d'information avec la gendarmerie (exemple : surveillance d'une habitation d'un voisin absent et susceptible d'être cambriolé, protection de leur environnement..)

- MODIFIÉ le tableau des emplois communaux, en créant un poste d'adjoint Administratif 1^{ère} classe et en supprimant le poste d'adjoint administratif 2^{ème} classe suite à l'avancement de grade de Madame Delphine MARTIN à compter du 1^{er} Août 2015.
- AUTORISÉ le Maire à signer un nouveau bail avec la Communauté de Communes Rives de l' Ain Pays du Cerdon pour l'utilisation du bureau situé 4, place Yves Mercier au profit de l'ADAPA suite à quelques modifications du bail existant et a DECIDÉ de répercuter les frais de fonctionnement incombant à ce bureau à l'Association. Une convention sera donc signée avec l'ADAPA.
- AUTORISÉ diverses décisions modificatives suite à la demande du receveur municipal (règles comptables des écritures d'ordre non respectées)
- CONVENU la signature d'une convention avec l'association Les Amis de la Chapelle de La Cueilie pour permettre l'encaissement de 11 174,90 €, remboursés par l'association suite aux travaux de mise en sécurité de la statue Ste Madeleine
- ACCEPTÉ la location du T4 - 1, Avenue du Parc - à Mme Michelle Mongheal à compter du 15/06/2015
- ACCEPTÉ la dédite de Mme Julia Benoit occupant le logement situé Rue Verchère et a pris connaissance d'un éventuel repreneur
- DECIDÉ d'organiser une nouvelle campagne de coupe de bois communaux à l'automne prochain et à maintenu le tarif de 80 € / coupe.
M. Christophe Fournier et Mme Christelle Josserand seront les référents.
- ACCEPTÉ le remboursement de frais de déplacement à Paris pour permettre d'assister au Maire et deux élus à une réunion sur les communes nouvelles. Le Maire a évoqué le projet de communes nouvelles sur notre secteur (regroupement de plusieurs communes contiguës)
- RETENU la fanfare de Douvres pour animer la retraite aux flambeaux du 13 juillet.
Montant de la prestation : 250 €
- ENTENDU M. Jacques Mermet, qui a présenté une étude pour la remise en service de l'aire de camping-car du cimetière

Clôture à 22h00.

Le Maire,
JM. GIROUX

Information :

Fête de la musique : samedi 20/06 Place Bichat : animation musicale, Buvette et petite restauration

Vente de paëlla à emporter au profit la Ligue contre le Cancer : samedi 4/07 à partir de 9h Place Bichat et parking Intermarché

13 juillet : retraite au flambeau : départ foyer-logement à 21h30 avec la fanfare de Douvres- feu d'artifice 22h45 au Camping - Bal public Place Bichat